

Formation : Devenir animateur Prévention secteur Sanitaire et Médico-Social.

Objectifs

- Contribuer, en lien avec la Direction, au développement d'une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne dans son établissement)
- Concevoir, cadrer et mettre en œuvre un projet de prévention répondant à une priorité de la démarche de prévention des risques professionnels de l'établissement
- Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail

Groupe de 8 stagiaires

Public - salarié(e) du secteur SMS
ASD

Contact : Claire DAZIN

Formatrice de formateurs PRAP2S
Formatrice certifiée AP et dirigeant
SMS ASD
Ergothérapeute
0611525217
claire.dazin@ergo53.fr

Ergo53

Organisme de formation habilité
par l'Assurance maladie – Risques
professionnels et l'INRS pour
dispenser cette formation

Accompagner l'établissement dans sa démarche de prévention
et animer les projets de prévention

Contenu

ACCOMPAGNER L'ETABLISSEMENT DANS L'ELABORATION D'UNE DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES ET SON DEVELOPPEMENT

Etablir un état des lieux en santé et sécurité au travail (S&ST) de son établissement ;
Identifier les enjeux de prévention de l'établissement;

Structurer, aux côtés du Chef d'établissement, une démarche de prévention globale,
mobilisatrice et pérenne en lien avec les objectifs et priorités de l'établissement.

METTRE EN OEUVRE LA PREVENTION DES RISQUES DANS L'ETABLISSEMENT

Concevoir et cadrer un projet de prévention répondant à une priorité de
la démarche de prévention des risques professionnels de l'établissement

Mettre en œuvre un projet de prévention

Identifier, observer et analyser une situation de travail ;

Proposer des actions d'amélioration et aider à la prise de décision

Évaluation

Délivrance d'un certificat d'animateur Prévention SMS à l'issue de la formation,
sous réserve d'avoir suivi la totalité de la formation et de réussite aux épreuves certificatives.

Validité du Certificat : 36 mois - Certificat de l'Assurance maladie – Risques professionnels et de l'INRS

Pré requis

Contexte obligatoire : Cette formation s'intègre dans un parcours de formation et d'accompagnement de l'animateur prévention SMS et du dirigeant

- Le Chef d'établissement doit avoir suivi la formation Dirigeant au préalable

Le participant doit avoir validé l'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques
professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en
prévention » dispensée par les services prévention des Carsat, Cramif ou Cgss.

Les points forts

Formation en alternance et certifiante

Formation centrée sur la pratique ; Analyse et amélioration des pratiques

Animation ludique et participative

Accompagnement individualisé.

✓ 6 journées de formation en présentiel

(3 jours + 2 jours + 1 jours) – 42H

✓ 2 demi-journées d'accompagnement sur site en
commun avec le dirigeant – 8h

✓ Travaux en intersession

(estimation : 2x 2.5 j)

Durée de validité du Certificat AP SMS ASD : 36 mois.

Pour conserver son certificat nécessité de suivre la Formation
Maintien et actualisation des compétences MAC (14h) dans un délai
maximum de 36 mois.